



LA CIRCULAIRE LICENCES

Saison : 2012 - 2013

Sommaire :

<i>Préambule</i>	2
<i>Le nouvel outil d'affiliation et de prise de licences</i>	2
<i>Les perspectives d'évolution de l'outil</i>	15
<i>Formulaire d'autorisation de prélèvement ligue</i>	17
<i>Formulaire d'autorisation de prélèvement club</i>	19
<i>Les tarifs affiliation et licences</i>	21
<i>Les catégories d'âges en escrime</i>	22
<i>Le nouveau club</i>	23
<i>Le formulaire de pré-affiliation pour le nouveau club</i>	24
<i>Bulletin d'affiliation annuel</i>	25
<i>La mutation</i>	27
<i>Document de demande de mutation</i>	28
<i>Annexe: Modèle de demande de certificat médical auprès de ses futurs licenciés</i>	29

Juillet 2012

Préambule

Cette circulaire licences « 2012-2013 » a pour vocation de donner des informations sur la gestion des affiliations et des licences en terme de technique de saisie et en terme réglementaire.

Un cahier des charges a été conçu servant de base pour l'analyse et l'écriture du programme informatique de l'outil. Les modules de gestion des affiliations et des licences seront opérationnels dès les premiers jours de septembre 2012.

Les informations de chaque niveau, quelque soit le domaine (licences, affiliations, données statistiques, éléments financiers) seront à la disposition de chacun des niveaux à tout moment.

Notre volonté est de faciliter la tâche administrative de tous les personnes qui utilisent cet outils (dirigeants, bénévoles, salariés etc.) et de permettre à chaque niveau (club, comité départemental, ligue, zone, fédération) d'avoir en temps réel toutes les informations nécessaires de son niveau.

L'outil sera en continuelle évolution, sur plusieurs années.

Le nouvel outil d'affiliation et de prise de licences

Les grands principes

A ce jour, cet outil est en cours de réalisation. La mise en service se fera début Septembre 2012.

1/ Les objectifs poursuivis dans la conception de l'outil.

- Un escrimeur, un technicien ou un dirigeant sera en possession de son carton licence dans un **délai très court**, après son adhésion au CLUB .
- Permettre au CLUB de commander des licences à **tout moment et quel que soit le lieu**.
- Éliminer un **travail fastidieux et conséquent**.
- Traiter le paiement des commandes dans des délais très courts, par un **lien direct CLUB/FÉDÉRATION**.
- Permettre à tous les niveaux (fédération, ligues, comités départementaux, zones et clubs) d'avoir à **leur disposition et en temps réel**, les éléments nécessaires à la bonne gestion de leur structure.
- **Eviter des demandes redondantes d'informations** : utilisation maximale de chaque saisie.

2/ L'accès au service.

Il se fera par Internet via le site de la fédération (<http://extranet.escrime-ffe.fr>). L'accès personnalisé ne pourra se faire qu'après la saisie de votre **identifiant** et votre **mot de passe** qui vous seront transmis par votre ligue.

Si vous rencontrer des difficultés, deux services d'aide ont été prévu. Il seront accessibles du lundi au vendredi :

Société SIRTEM 03 26 86 76 93 (9h-18h) ou
hotline@escrime-ffe.fr pour les problèmes
techniques

ou

FFE licences@escrime-ffe.fr
(privilégiez les courriers électroniques) ou
01 43 62 20 85 (9h00 - 12h00 et 14h-17h) ou
pour les problèmes réglementaires et
administratifs

3/ Les données enregistrées les années précédentes.

Dans la mesure du possible, nous allons intégrer ces données dans le nouveau système afin de vous éviter de les saisir à nouveau.

4/ Les modalités de paiement.

Trois possibilités vous seront proposées :

- Le paiement par prélèvement automatique s'effectue mensuellement selon le tableau ci-après.
- Le paiement par chèque ou virement bancaire
- Le paiement par carte bancaire

NB : si vous faites le choix du prélèvement automatique, vous devez envoyer à la FFE la demande et l'autorisation de prélèvement accompagnés d'un RIB de moins de deux mois en septembre 2012 avec votre bulletin d'affiliation.

La chaîne des paiements s'organisera comme suit :

A/ Le paiement par prélèvement automatique.

Après validation de la commande du club, le club sera prélevé suivant une **période mensuelle** pour alimenter le compte de la FFE.

1/ Les pièces administratives nécessaires

Les clubs et les ligues concernés doivent se procurer un **relevé d'identité bancaire** (RIB ou RIP ou RICE suivant la banque) datant de moins de 2 mois.

A l'aide de ce relevé d'identité bancaire, le club ou la ligue doit **remplir les formulaires** de demande et d'autorisation de prélèvement très précisément. (jointes au bulletin d'affiliation pour les clubs, envoyés dans les ligues)

N.B. : la moindre faute de frappe entraînera des rejets lors des opérations de prélèvement.

Les demandes et les autorisations de prélèvement **doivent parvenir à la FFE**, qui devra :

a) Vérifier le document.

b) Envoyer l'autorisation de prélèvement aux banques (2 documents qui sortiront à la suite de la demande d'affiliation lors de l'impression).

N.B. : cette opération ne se fait que la première année et en cas de changement. (adresse ou banque)

2/ Le principe à connaître

- Le club passe des commandes. Le coût est enregistré.
- **A la fin de chaque mois** le montant des commandes du mois est calculé.
- Notre prestataire envoie un fichier à la banque de la fédération sur le principe suivant :

J - 6 : 6 jours ouvrés avant le jour de prélèvement sur le compte des clubs, notre prestataire (SIRTEM) envoie le fichier de prélèvement à la banque de la fédération. :

- Après autorisation de la fédération, la SIRTEM envoie le fichier à la banque
- La banque vérifie la norme du fichier
- La banque envoie le fichier à la compensation.

J : jour où les prélèvements s'effectuent sur le compte du club.

Cas de problèmes possibles :

- Annulations (ex : mauvais intitulé de RIB)
- A.P.I. (impayés : compte du club non alimenté)

Ces deux cas entraînent des frais bancaires qui seront facturés au club par la fédération.

J + 5: 5 jours calendaires après le prélèvement des clubs, le compte de la fédération est crédité.

Remarque : Il faut être très vigilant avec les comptes postaux.

3/ Le tableau de l'échéancier des prélèvements pour 2012/2013

MOIS	TRAITEMENT INFORMATIQUE	ENVOI (J+1) A LA BANQUE	PRELEVEMENT ET VIREMENT SUR LE COMPTE FFE
Sept 2012	25/09/12	26/09/12	03/10/12
Oct. 2012	25/10/12	26/10/12	06/11/12
Nov. 2012	26/11/12	27/11/12	05/12/12
Déc. 2012	26/12/12	27/12/12	07/01/13
Janv. 2013	25/01/13	28/01/13	05/02/13
Février 2013	25/02/13	26/02/13	06/03/13
Mars 2013	25/03/13	26/03/13	04/04/13
Avril 2013	25/04/13	26/04/13	07/05/13
Mai 2013	27/05/13	28/05/13	04/06/13
Juin 2013	25/06/13	26/06/13	04/07/13
Juillet 2013	25/07/13	26/07/13	05/08/13

B/ Le paiement par chèque (ou virement bancaire).

- Le club doit envoyer à sa ligue un chèque (ou un paiement par virement etc.) correspondant à la commande avec le numéro de commande au dos du chèque. (à l'ordre de la ligue)
- La ligue valide la commande du club et sera prélevée du montant de la commande par la fédération. (part FFE seulement)

Si la ligue n'a pas accordé d'autorisation de prélèvement:

A sa convenance, la ligue peut valider cette commande à la réception du paiement ou par anticipation. Cependant, une **seconde validation par la FFE** est nécessaire pour entraîner la validation l'impression et l'envoi des licences.

Cette seconde validation par la FFE ne se fera qu'à réception du paiement (chèque ou virement) du montant des bordereaux des clubs validés par la ligue. Une facture indiquant à la ligue le montant de la part FFE des licences commandées et à reverser sera disponible. La ligue la transmettra à la FFE accompagnée du paiement. Le montant du paiement devra correspondre strictement à celui indiqué sur la facture pour que les bordereaux des clubs concernés soient validés.

C/ Le paiement par carte bancaire.

- Après la validation de sa commande, le club sera mis en relation avec la banque de la FFE pour paiement.
- Après retour de l'acquittement de la banque, la commande sera validée.

5/ La gestion des mots de passe.

Chaque utilisateur pourra changer son mot de passe par :

- La saisie de l'ancien
- La saisie du nouveau
- La confirmation du nouveau

Pour la mise en route du système, à la première connexion, chaque utilisateur sera invité à changer son mot de passe.

La perte du mot de passe du club, sera gérée par la ligue.

6/ Les états.

On distingue deux grandes catégories d'états :

- Statistiques
- Financiers (par périodes)

A chaque niveau, tout état sera visible à l'écran, imprimable et téléchargeable.

7/ L'affiliation du club.

Affiliation : montant en fonction du nombre de licencié(e)s de la saison sportive précédente : voir les tarifs ci-dessous :

Club avec moins de 50 licencié(e)s en 2011-2012 : 60€

Club avec un nombre de licencié(e)s compris entre 50 et 150 en 2011-2012: 90€

Club avec plus de 150 licencié(e)s en 2011-2012 : 120€

Gratuité pour les nouveaux clubs.

Ce droit d'affiliation est ajouté dans le panier de commande de la première demande de licences. Les licences ne pourront être traitées qu'à la réception du bulletin d'affiliation par la FFE.

Nous vous rappelons que les membres du Bureau du Club doivent **OBLIGATOIREMENT** figurer sur cette 1ère demande de licences qui accompagne le bulletin d'affiliation.

En ce qui concerne la liste des enseignants du club mentionnés sur le bulletin d'affiliation, il est demandé de citer en premier le nom du responsable et de fournir une copie de sa carte professionnelle.

En cours d'année, toute modification des informations figurant sur le bulletin d'affiliation (composition du bureau, adresse correspondant, noms des Maîtres d'Armes, ...) doit faire l'objet d'une saisie complémentaire ou être signalée dans les meilleurs délais à la ligue.

A/ La nomenclature du N° du club.

5 caractères :

XX N° ligue	XXXX N° club
----------------	-----------------

B/ Les données de l'affiliation

1/ Les données administratives (liste non-exhaustive)

- ⇒ N° du club
- ⇒ Nom du club
- ⇒ Adresse de correspondance du club
- ⇒ Code postal de correspondance du club
- ⇒ Ville de correspondance du club
- ⇒ Pratique principale (armes E, F, S)
- ⇒ Pratiques annexes (ludo, fitness, artistique,...)
- ⇒ Zone
- ⇒ Ligue
- ⇒ Département
- ⇒ Nom du président
- ⇒ Prénom du président
- ⇒ Tél. du président
- ⇒ Mail du président
- ⇒ Profession du président
- ⇒ Adresse du président
- ⇒ Code postal du président
- ⇒ Ville du président
- ⇒ Nom du secrétaire
- ⇒ Nom du trésorier
- ⇒ etc.

2/ Les données techniques (liste non-exhaustive)

- ⇒ Adresse du lieu d'entraînement principal
- ⇒ Code postal
- ⇒ Ville
- ⇒ Jours et horaires d'entraînement
- ⇒ Disposez-vous une salle d'arme ? dédiée / partagée ?
- ⇒ Année de construction ?
- ⇒ De combien de pistes votre salle est-elle équipée ? XX piste(s) dont YY piste(s) électriques
- ⇒ Utilisez-vous du matériel amovible ?
- ⇒ -Avez-vous un projet d'aménagement de votre salle ?
- ⇒ Armurerie
- ⇒ Local administratif
- ⇒ Club House
- ⇒ Sauna
- ⇒ Salle de musculation
- ⇒ Vestiaire avec douches
- ⇒ Installations annexes : armurerie, club house, salle de musculation, sauna, vestiaire avec douches, local administratif (cases à cocher)
- ⇒ Avez-vous un médecin attitré pour le club ?
- ⇒ Label du club
- ⇒ etc.

NB : la labellisation des clubs fait l'objet d'une évaluation selon divers critères. Cette évaluation sera saisie dans un module de gestion par la fédération. Il faudra garder un historique.

3/ Les données financières.

- ⇒ Mode de paiement choisi (chèque/carte bancaire, ou prélèvement auto)
 - Si choix du prélèvement auto : saisie du RIB
- ⇒ Subventions ou aides : municipales, conseil général, conseil régional, CNDS, partenariat économique (cases à cocher)

Un seul choix possible

4/ Les enseignants.

- ⇒ Nom
- ⇒ Prénom
- ⇒ Statut (bénévole, bénévole indemnisé, professionnel à temps partiel, professionnel à temps plein)
 - Si bénévole profession ? (liste déroulante)
- ⇒ Diplôme
- ⇒ N° de licence
- ⇒ Activités encadrées (liste)

Prise en compte des listes des différentes activités

NB : les différents statuts et diplômes existants sont définis afin de faire des choix par liste et par activité. (Possibilité de saisir 10 enseignants)

5/ Les arbitres.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">⇒ Nom⇒ Prénom⇒ Niveau de certification⇒ N° de licence⇒ Armes concernées par la fonction |
|---|

Les arbitres sont indiqués sur le bulletin d'affiliation.

8/ La chronologie de l'affiliation.

A/ Etape 1

La SIRTEM crée les 31 ligues identifiées par 2 chiffres XX

Pour chaque ligue :

<p>Des identifiants : IXXp/LXXs/IXXt/LXXcts Un mot de passe par identifiant: donné par le sous-traitant.</p>
--

A la première connexion, la ligue sera invitée à changer son mot de passe

B/ Etape 2

A la première connexion de la ligue, après changement du mot de passe, une page de saisie des données administratives apparaîtra et la saisie sera obligatoire.

- Adresse de la ligue
- CP de la ligue
- Ville de la ligue
- Tél. :
- Fax :
- Mel : *(si la mise en place de la messagerie FFE est effective, alors ce champ sera rempli automatiquement)*
- Adresse du site WEB :
- RIB
- Membres du bureau de la ligue
- Les cadres techniques d'état ou référents régionaux : (10 cadres possibles)

C/ Etape 3 : pré affiliation des clubs par la FFE

Après la récupération des fichiers existants de la saison sportive 2011-2012

1- Renouvellement du club

- La ligue clique sur le club pour afficher toutes ses données existantes
- Possibilité de modifier certaines données
- Validation de la pré-affiliation
- Le système envoie un Mel et/ou un message sur intranet à la connexion du club.

2- Création d'un nouveau club

- Par la FFE
- Le système donne le N° du club, son identifiant et son mot de passe.
- Le système fait apparaître le club dans la liste des clubs et le ligue voit apparaitre ce nouveau club et peut ouvrir son compte.

D/ Etape 4 : affiliation du club.

- 1- A la connexion sur le site, le club doit compléter son bulletin d'affiliation.
- 2- Modification des données
- 3- Validation

Conséquences de la validation :

- Actualisation de l'état des clubs dans la liste visible par la ligue
- Ouverture du panier de commande : à la validation de l'affiliation, le système ouvre une commande (comprenant son affiliation) que le club peut compléter par des achats de licences. A tout moment il peut valider sa commande, ce qui entraîne l'impression du bulletin d'affiliation, à renvoyer à la FFE avec la carte professionnelle de l'enseignant responsable. A réception, la FFE autorisera la délivrance de licences au club. Cette commande doit comprendre les licences des membres du bureau du club.

Le club valide sa commande :

- **Si le mode de paiement choisi est le paiement par chèque**
 - a. Le système affiche un récapitulatif de la commande avec le montant à régler à la ligue par chèque (ou virement etc.) et un numéro de commande. Le club envoie le chèque à sa ligue avec le numéro de sa commande (chèque établi à l'ordre de la ligue)
 - b. A la validation de la commande par le club, le système informe la ligue de la commande.

- c. La Ligue peut valider la commande avec ou sans réception du cheque ce qui déclenchera la chaîne de paiement sur son compte par prélèvement automatique. La validation et l'impression des licences chez le sous-traitant est déclenchée si le bulletin d'affiliation a été reçu par la FFE.
- d. Le club pourra consulter l'état de sa commande à tout moment.
- **Si le mode de paiement choisi est le prélèvement automatique,**
 - e. A la validation de la commande par le club, le système indique un récapitulatif de sa commande avec le montant dont il sera prélevé et un numéro de commande. Le système enclenche la chaîne des paiements et d'impression des licences si le bulletin d'affiliation a été reçu par la FFE.

NB : Cas des rejets

Le système bloque le club et ses commandes au 1^{er} rejet.

La Ligue a elle seule, la possibilité de déblocage du club et de ses commandes.

- **Si le mode de paiement choisi est la carte bancaire,**
Même procédure que pour le prélèvement automatique mais le club devra régler par carte bancaire.

9/ La licence.

Un club ne peut commander des licences que s'il est affilié à la FFE.

INFORMATION ASSURANCE - TRÈS IMPORTANT

Chaque demandeur de licence doit avoir communication des possibilités de choisir une option d'assurance.

A cet effet, chaque club sera destinataire d'un document dénommé "*Mémento*" qui doit être remis à chaque licencié lors de sa demande de licence et sur lequel figure le tableau récapitulatif des garanties par option. (également disponible sur le site web de la FFE à la rubrique « Licences »)

Le Club doit obligatoirement faire signer le coupon "*Remplissez vos premières formalités*" attaché au "*Mémento*" par le titulaire de la licence ou son représentant et conserver ce coupon dans ses archives.

La notice d'information « assurance FFE » est également disponible en ligne sur le site internet de la FFE.

CONTRÔLE MEDICAL

La licence permet la pratique de l'Escrime **sous réserve du respect des articles 3.1.4 des Statuts et de l'article 8 du Règlement Intérieur ainsi que du Règlement Médical de la FFE.**

" ...**préalablement à la remise de la licence à son titulaire, il appartient au Président de l'association affiliée de recueillir, sous sa responsabilité, auprès de chacun de ses membres demandeurs d'une licence de pratiquant :**

- **un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escrime ..."**
- **autorisant la participation aux compétitions dans sa catégorie ;**
- **autorisant le simple surclassement, ce dernier n'étant pas systématique.**

NB : Dans la mesure où cette règle est strictement appliquée par les clubs, et compte tenu du fait que la durée de validité de la licence a été réduite et ramenée au 31 août, les organisateurs de compétitions, respectivement les clubs, n'ont plus à s'assurer de l'existence de ce certificat médical lors d'une compétition, entraînement, etc.

⇒ Exemple de certificats médical en annexe

A/ La nomenclature du N° de licence.

Un numéro national de 12 chiffres qui ne change jamais, et qui est unique pour la durée de vie du licencié dans un club.

Sur le carton licence, l'affichage du N° de licence se fera comme suit :

LL	DDD	CCC	NNNN
N°Ligue	N°département	N°Club	N° du licencié

B/ Les types de licences.

- **Tireurs :** Pratiquants/Compétiteurs dit « **NON ENSEIGNANT** » toutes catégories
- **Enseignants :** pour ce type de licence, il faut préalablement indiquer son diplôme fédéral ou d'état puis le type de licence « Enseignant »
Elle inclut une assurance de base supérieure à celle du licencié "Non Enseignant".
- **Dirigeants (pour les majeurs et les mineurs)**
Elle ne peut être délivrée que si le demandeur s'engage à ne pratiquer l'escrime à aucun moment, ni en salle, ni évidemment en compétition.
Elle dispense du certificat médical.

LICENCES PARTICULIERES

1) Licence d'Indépendant

Elle est prise au titre de la Ligue ou de la Fédération.

Elle est réservée aux personnes ayant des responsabilités dépassant le cadre d'un Club et ne désirant pas être licenciées au titre d'un club.

2) Licence Handisport

Conformément à la convention signée entre la FFE et la FFH, seuls les tireurs affiliés à la FFH peuvent demander ce type de licence. Cette licence sera délivrée gratuitement après vérification auprès de la FFH.

3) Licence Sport Adapté

Conformément à la convention signée entre la FFE et la FFSA, la FFE accorde de plein droit une licence nationale à titre gratuit à tout sportif déjà licencié à la FFSA, si celle-ci en fait la demande, sous réserve du respect des obligations d'assurance et après vérification auprès du listing de la FFSA.

4) - Licence FFSU

Conformément à la convention signée entre la FFE et la FFSU, la FFE accorde de plein droit une licence nationale à titre gratuit à tout tireur licencié à la FFSU et qui en fait la demande, sous réserve des respects des obligations d'assurance. Cette licence sera délivrée par les ligues régionales et donc répertoriée comme licence indépendante. Elle permettra la participation aux épreuves départementales et régionales non sélectives à l'intérieur de la ligue régionale de l'université.

C/ Les catégories d'âge et les tarifs

Une table est réalisée par année pour déterminer les catégories d'âge et les tarifs licences.

Options assurances	Moustiques	Poussins	Autres	Enseignants	Dirigeants
0	12€	24€	30€	30€	20€
A	14.04€	26.04€	32.04€	35.11€	22.04€
B	15.27€	27.27€	33.27€	42.81€	23.27€

Rappel : Moustiques : 01/01/2007 et après - Poussins : du 01/01/2004 au 31/12/2006
- Autres : 31/12/2003 et avant

D/ Les données de la licence

Les données saisies

⇒ Nom
⇒ Prénom
⇒ Sexe
⇒ Date de naissance
⇒ Adresse
⇒ Code postal
⇒ Ville
⇒ Tél :
⇒ Email : +
⇒ Nationalité
⇒ Catégorie (liste en liaison avec la catégorie d'âge Simple surclassement oui / non)
⇒ Double surclassement autorisé : oui/non (saisie uniquement par LIGUE)
⇒ Activité (armes etc.)

Gestion du double surclassement via un formulaire papier

Les données reprises ou calculées

- | |
|---|
| ⇒ N° de licence |
| ⇒ Catégorie d'âge |
| ⇒ Date de la prise de licence |
| ⇒ Nom de la ligue |
| ⇒ Nom du club |
| ⇒ Adresse du club |
| ⇒ Zone |
| ⇒ Tarifs selon catégorie et niveau d'assurance choisi |

Le club ne peut commander des licences que s'il est affilié.

La saisie des données sera faite à partir des données du bulletin d'adhésion et demande de licence remis au préalable à chaque adhérent.

A/ Etape 1

Le club s'identifie sur le module de prise de licence.

Il a la possibilité de renouveler une licence de l'année N-1, de faire un changement de club, ou de créer une nouvelle licence.

Les données à saisir pour une nouvelle licence sont celles décrites précédemment.

B/ Etape 2

Chaque renouvellement ou création, alimente le panier de commande selon le tarif défini.

C/ Etape 3

La validation du panier de commande, entraîne les actions décrites pour l'affiliation.

Soit un descriptif de la commande avec son numéro.

- ⇒ Si le mode de paiement choisi est le paiement par chèque ou carte bancaire :
- Si le mode de paiement choisi est le paiement par chèque :
 - Envoi du chèque à la ligue
 - A la validation de la commande par le club, le système informe la ligue de la commande.
 - La ligue peut valider la commande ce qui déclenchera la chaîne de paiement sur son compte par prélèvement automatique, ainsi que l'impression des licences si l'affiliation a été validée par la FFE.

Si la ligue n'a pas opté pour le prélèvement automatique, elle devra transmettre à la FFE dans les meilleurs délais le règlement des licences commandées par le club afin que celles-ci soient validées et imprimées si l'affiliation a été validée par la FFE.

- Le club pourra consulter l'état de sa commande à tout moment.

- ⇒ Si le mode de paiement choisi est la carte bancaire, le système engagera la procédure de paiement par carte bancaire.

- ⇒ Si le mode de paiement choisi est le prélèvement automatique, à la validation de la commande par le club, le système enclenche la chaîne des paiements et d'impression des licences si l'affiliation a été validée par la FFE.

NB : Cas des rejets

Le système bloque le club et ses commandes au 1^{er} rejet.

La ligue et la FFE ont la possibilité de déblocage du club et de ses commandes.

11/ L'impression et l'envoi des licences.

- Impression chez le sous traitant suivant les principes suivants :
 - Commande < 10 licences : attente de 8 jours sauf si complément atteignant 10 licences.
 - Commande >= 10 licences : envoi immédiat

- L'envoi se fait à l'adresse de correspondance du club.

- La composition de l'envoi :
 - Un bordereau d'envoi faisant office de facture
 - Les cartons licences
 - La feuille d'affiliation lors du premier envoi.

NB : La ré-impression de licences en cas de perte :

Demande faite par la ligue ou la FFE au sous-traitant sur un module de saisie. Une seule demande par licence et par année.

Le sous traitant envoie la licence au club

En cas de non réception d'un lot, la demande de ré-impression est faite par la ligue.

Un envoi express est prévu (envoi immédiat d'un lot de licences inférieur à 10). Celui-ci est facturé d'un montant de 2€.

Les perspectives d'évolution de l'outil

Il s'agira à plus ou moins longue échéance de mettre à disposition un outil de gestion et de communication totalement intégré.

Dès lors que les clubs et les licenciés seront répertoriés et classés, il sera facile de mettre en place différents modules de gestion et consultation en liaison avec les numéros de licence, de club, de ligue, de zone...

- **L'inscription en ligne aux compétitions** : suivant le cas, la fédération, les responsables de zone, les ligues, les CD ou les clubs pourront pour les compétitions dont ils sont responsables créer des bases d'inscription sur le site.

Celles-ci seront remplies par les clubs ou les comités régionaux ou les responsables de zones suivant le cas. Dans ce cas, il ne suffira que de saisir un minimum d'information (N°de licence). Ces bases constituées devront servir aussi bien à l'organisateur qu'à la gestion technique de la compétition.

- **La gestion des arbitres** : il s'agit de mettre à la disposition de la CNA un module de gestion des arbitres en termes d'évolution de niveau. Ceci permettra à chaque niveau d'avoir les informations. (information possible sur la licence)
- **La gestion des blasons** : mettre à la disposition des cadres techniques un outil de gestion et de suivi des maîtrises aussi bien en terme qualitatif que quantitatif (information possible sur la licence).
- **La gestion de la labellisation des clubs** : mettre à la disposition des responsables de la fédération un outil pour la gestion et le suivi. (Information possible dans la feuille d'affiliation)
- **Le bilan d'activités du club** : en se servant de toutes les données du système (données de l'affiliation, le nombre de licenciés ...) et de quelques données supplémentaires à saisir, fabriquer un quatre pages formalisé décrivant de manière précise le club et ses activités. Ce document pouvant être utilisé dans toute relation partenariale. Ces informations, ramenées au niveau départemental, régional ou national seront des éléments intéressants pour établir des relations partenariales
- **Le bilan des compétitions** : donner à chaque responsable de compétition la possibilité en saisissant quelques données de faire un bilan rapide de sa compétition. Consolider au niveau départemental, régional et national ces informations seront intéressantes en terme par exemple d'accidentologie, de violence, de contrôle anti-dopage, de participation, de dépenses ...
- **Un outil intégré de communication** : véritable outil d'édition sur le modèle de la constitution des journaux, il devra aider chaque club, chaque ligue et la fédération à obtenir et diffuser divers informations internes (non disponible au grand public car données spécifiques et techniques) sans être dépendant de webmasters.

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRELEVEMENT LIGUE

Nom et adresse du créancier

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME
Tour Gallieni II – 36, avenue du Général de Gaulle
93170 BAGNOLET

Nom et adresse de votre banque

Banque : _____

Adresse : _____

Code postal

Localité

--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Identification de votre compte bancaire

CODE ETABLISSEMENT

--	--	--	--	--	--

CODE GUICHET

--	--	--	--	--	--

N° DE COMPTE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CLE RIB

--	--	--

Intitulé exact de votre compte bancaire

Date et signature du président

Date

Signature

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération N° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés

ATTENTION :

- *La demande de prélèvement et l'autorisation de prélèvement doivent être remplies avec la plus grande attention.*
- *Il faut absolument reporter le plus fidèlement possible les données indiquées sur votre relevé d'identité bancaire ou postal qui doit dater de moins de deux mois.*
- *Vous devez renvoyer cette demande et cette autorisation à la FFE en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE) datant de moins de deux mois.*

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT LIGUE

N° national d'émetteur
608516

Nom et adresse de votre banque

Banque : _____

Adresse : _____

Code postal

Localité

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Nom et adresse du créancier

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME
Tour Gallieni II – 36, avenue du Général de Gaulle
93170 BAGNOLET

Identification de votre compte bancaire

CODE ETABLISSEMENT

--	--	--	--	--	--

CODE GUICHET

--	--	--	--	--	--

N° DE COMPTE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CLE RIB

--	--	--

Intitulé exact de votre compte bancaire

Date et signature du Président

Date

Signature

ATTENTION :

- La demande de prélèvement et l'autorisation de prélèvement doivent être remplies avec la plus grande attention.
- Il faut absolument reporter le plus fidèlement possible les données indiquées sur votre relevé d'identité bancaire ou postal qui doit dater de moins de deux mois.
- Vous devez renvoyer cette demande et cette autorisation à la FFE en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE) datant de moins de deux mois.

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRELEVEMENT CLUB

Nom et adresse du créancier

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME
Tour Gallieni II – 36, avenue du Général de Gaulle
93170 BAGNOLET

Nom et adresse de votre banque

Banque : _____

Adresse : _____

Code postal

Localité

Identification de votre compte bancaire

CODE ETABLISSEMENT

CODE GUICHET

N° DE COMPTE

CLE RIB

Intitulé exact de votre compte bancaire

Date et signature du Président

Date

Signature

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération N° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés

ATTENTION :

- *La demande de prélèvement et l'autorisation de prélèvement doivent être remplies avec la plus grande attention.*
- *Il faut absolument reporter le plus fidèlement possible les données indiquées sur votre relevé d'identité bancaire ou postal qui doit dater de moins de deux mois.*
- *Vous devez renvoyer cette demande et cette autorisation à la FFE en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE) datant de moins de deux mois.*

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT CLUB

N° national d'émetteur
608516

Nom et adresse de votre banque

Banque : _____

Adresse : _____

Code postal

Localité

--	--	--	--	--	--

--

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Nom et adresse du créancier

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME
Tour Gallieni II – 36, avenue du Général de Gaulle
93170 BAGNOLET

Identification de votre compte bancaire

CODE ETABLISSEMENT

--	--	--	--	--	--

CODE GUICHET

--	--	--	--	--	--

N° DE COMPTE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CLE RIB

--	--

Intitulé exact de votre compte bancaire

Date et signature du président

Date

Signature

ATTENTION :

- La demande de prélèvement et l'autorisation de prélèvement doivent être remplies avec la plus grande attention.
- Il faut absolument reporter le plus fidèlement possible les données indiquées sur votre relevé d'identité bancaire ou postal qui doit dater de moins de deux mois.
- Vous devez renvoyer cette demande et cette autorisation à la FFE en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE) datant de moins de deux mois.



Les tarifs affiliation et licences

Saison sportive 2012-2013

A/ Le tarif des affiliations

AFFILIATION	
Nb de licencié(e)s saison N-1	Club
De 1 à 49	60€
De 49 à 150	90€
Supérieur à 150	120€

NB : Lors d'une première demande, l'affiliation est offerte par la Fédération Française d'Esgrime

B/ Le tarif des licences 2012 -2013

Options assurances	Moustiques	Poussins	Autres	Enseignants	Dirigeants
0	12€	24€	30€	30€	20€
A	14.04€	26.04€	32.04€	35.11€	22.04€
B	15.27€	27.27€	33.27€	42.81€	23.27€

Rappel : Moustiques : 01/01/2007 et après - Poussins : du 01/01/2004 au 31/12/2006
- Autres : 31/12/2003 et avant

Ces données feront l'objet d'un tableau annuel établi par la FFE.

Les catégories d'âges en escrime

Saison sportive 2012-2013

date de naissance	catégorie	simple surclassement	double surclassement	triple surclassement
le 01/01/2007 et après	Moustiques	non	non	non
du 01/01/2004 au 31/12/2006	Poussins	non	non	non
du 01/01/2002 au 31/12/2003	Pupilles	non	non	non
du 01/01/2000 au 31/12/2001	Benjamins	oui	oui	oui
du 01/01/1998 au 31/12/1999	Minimes	oui	oui	oui
du 01/01/1996 au 31/12/1997	Cadets	oui	oui	non
du 01/01/1993 au 31/12/1995	Juniors	oui	non	non
du 01/10/1973 au 31/12/1992	Seniors	non	non	non
du 01/10/1963 au 30/09/1973	Vétérans 1	non	non	non
du 01/10/1953 au 30/09/1963	Vétérans 2	non	non	non
du 01/10/1943 au 30/09/1953	Vétérans 3	non	non	non
le 30/09/1943 et avant	Vétérans 4	non	non	non

Le nouveau club

1/ Cas de la création d'un club.

Il sera en première année d'affiliation avec les facilités accordées par la fédération.

Le club demande son affiliation en fournissant à la FFE :

- les renseignements nécessaires à la saisie informatique (formulaire intégré à la circulaire licence de la fédération)
- les statuts du club adoptés en *Assemblée Générale*, conformes avec les statuts types de la Fédération Française d'Esime (disponibles sur le site de la FFE).
- fournir également la déclaration faite en Préfecture
- Les frais d'affiliation sont offerts

NB : Un « club en sommeil », affilié par le passé, n'est pas considéré comme nouveau club.

Le formulaire de pré-affiliation pour le nouveau club **DEMANDE D’AFFILIATION A LA FEDERATION FRANCAISE** **D’ESCRIME**

Ligue d’Escrime :

Nom du club :

Adresse du siège social :

..... Téléphone.....

Date de la fondation :

Déclaration à la Préfecture de :

Récépissé de déclaration n° Date :

Président : Téléphone :

Adresse :

.....

Enseignant responsable de la salle : Téléphone :

Adresse :

.....

Diplôme : Année d’obtention :

Adresse de la **Salle d’Armes** :

..... Téléphone :

Cochez, le cas échéant : Escrime entreprise Salle militaire

Jours et heures de réception :

Je soussigné, Président du club, certifie l’exactitude des renseignements ci-dessus et m’engage à faire respecter les règlements de la Fédération Française d’Escrime. En particulier, je m’engage sur l’honneur :

- ✓ à faire licencier tous les membres pratiquant l’escrime dans mon club, sans exception, qu’ils fassent ou non des compétitions,
- ✓ à exiger de chaque demandeur d’une licence la production d’un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l’Escrime,
- ✓ et à soumettre à chaque demandeur de licence les différentes options de couverture d’assurance proposées.

Date et signature du Président (Précédée obligatoirement de la mention manuscrite "Lu et approuvé").

Cadre réservé à la F.F.E :

Agrément n° : du.....

Avis et signature du Président de Ligue :

Document à retourner à votre ligue. Pièces à joindre à votre demande :

- **Photocopie du récépissé de déclaration délivré par la Préfecture**
- **Photocopie des statuts du club.**



BULLETIN D’AFFILIATION ANNUEL SAISON 2012-2013

(cf. règlement intérieur de la FFE)

Edité le : date d'impression

Première demande ou Renouvellement

Ligue et numéro : nom de la ligue + numéro de ligue
Nom du club et numéro : nom du club + numéro du club
Sigle du club : sigle du club

Siege social / Correspondance à adresser à : coordonnées complètes du correspondant (nom, prénom, adresse, téléphone, fax, courriel)

Salle d'arme principale : coordonnées complète de la salle d'armes (nom, adresse, téléphone, fax)

Site web : site web

Pratiques : Artistique, Entreprise, FFH, FFSA, Ludo Escrime, Fleuret, Epée, Sabre, Fitness, Eveil escrime, seniors. Si oui, la mention apparait, sinon non elle n'apparait pas.

Bureau

Président : Nom prénom et numéro de licence
Secrétaire : Nom prénom et numéro de licence
Trésorier : Nom prénom et numéro de licence

Enseignants

1/ Enseignants disposant d'un diplôme inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Ici sont listés (uniquement les diplômés DESJEPS escrime, DEJEPS escrime, BPJEPS+CS escrime, BPJEPS escrime, BEES1, BEES2, BEES3.) qui sont déclarés par le club.

Nom, prénom, diplôme, date d'obtention, responsabilité (responsable / enseignant / assistant), activité (principale, complémentaire), nombre d'heures par semaine, numéro de licence et une case « Signature »

2/ Enseignants possesseurs d'un diplôme fédéral

Ici sont listés (uniquement les diplômés Educateur fédéral en autonomie, Educateur fédéral, Animateur fédéral, Prévôt fédéral, Moniteur, Initiateur.) qui sont déclarés par le club.

Nom, prénom, diplôme, date d'obtention, responsabilité (responsable / enseignant / assistant), activité (principale, complémentaire), nombre d'heures par semaine, numéro de licence et une case « Signature »

Arbitres

Liste des arbitres licenciés dans le club avec leurs diplômes + numéro de licence et une case « Signature »

Champs à renseigner sur l'interface en ligne

Champs manuscrits

Je soussigné(e), (Nom, prénom) : **A COMPLETER**

Président(e) de l'association ci-dessus dénommée : **A COMPLETER**

demande une affiliation à la Fédération Française d'Escrime et déclare disposer **(cochez la case concernée)**

D'un enseignant dont le diplôme est inscrit au RNCP, que je déclare responsable de l'enseignement de l'escrime au sein de l'association, en la personne de :

Nom : _____ Prénom : _____ Licence : _____
 Titulaire du diplôme de : _____ obtenu le : _____
 Auprès des services régionaux du ministère chargé des sports de : _____

Joindre la copie de la carte professionnelle en cours de validité

OU

D'un éducateur fédéral intervenant comme enseignant à titre bénévole suivant les conditions d'exercice :

- être majeur (18 ans)
 - de posséder PSC1 ou son équivalent (prévention et secours civique de niveau 1)
 - d'être titulaire d'un diplôme d'arbitre départemental à une arme conventionnelle
- en la personne de :

Nom : _____ Prénom : _____ Licence : _____
 Titulaire du diplôme de : _____ obtenu le : _____

A ce titre, en application de l'article 5.3.3 du règlement intérieur de la FFE, une convention conclue avec le président de la ligue précise qu'un enseignant d'escrime titulaire du diplôme inscrit au RNCP soutiendra l'action pédagogique conduit par cet éducateur fédéral ; celui-ci cosignera cette convention. Cette convention précise les moyens d'actions mis en place afin de soutenir cette action pédagogique. En contrepartie, l'éducateur fédéral visé se verra décerner par la ligue concernée une autorisation d'enseigner valable deux ans. Cette autorisation est renouvelable sous réserve qu'il effectue un stage de niveau « éducateur fédéral ». A l'issue d'une période de quatre ans, l'éducateur fédéral visé devra déposer une demande de diplôme professionnel au titre de la validation des acquis de l'expérience ou présenter sa candidature à un diplôme d'Etat. L'enseignant qui soutient l'action pédagogique est :

Nom : _____ Prénom : _____ Licence : _____
 Titulaire du diplôme de : _____ obtenu le : _____
 Auprès des services régionaux du ministère chargé des sports de : _____

Joindre la copie de la carte professionnelle en cours de validité

Fait à _____ le _____

Le Président de l'association

Signature

Les titulaires du diplôme d'initiateur obtenu avant 2011 peuvent demander l'obtention du diplôme d'animateur fédéral à la commission compétente de leur ligue.

Les titulaires du diplôme de moniteur obtenu avant 2011 peuvent demander l'obtention du diplôme d'éducateur fédéral à la commission fédérale des éducateurs après avis favorable de la commission des éducateurs de la ligue.

Les titulaires du diplôme de prévôt fédéral se voient attribuer le diplôme d'éducateur fédéral.

LA MUTATION

Les statuts de la FFE prévoient :

3.6 - Mutation

3.6.1. Le choix du club d'appartenance par le licencié est libre, sauf dans les cas prévus à l'art. 3.6.4.1 et 3.6.4.2. Une fois choisi, le licencié ne peut changer de club durant la période de validité de la licence (du 1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1) qu'aux strictes conditions suivantes, ce, sous le contrôle de la commission des mutations :

En cas de changement dans les conditions d'existence, indépendantes de la pratique de l'escrime, à savoir : l'éloignement du lieu géographique du club d'appartenance lié à une modification de domicile, du lieu de scolarité ou d'études, une nouvelle embauche ou encore la cessation d'activités du club.

3.6.2. Dans ces cas, le licencié désirant muter adresse à la Fédération Française d'Escrime une lettre de demande de mutation comportant ses nom, prénom, adresse, numéro de licence, nom du club quitté et du nouveau club pressenti avec la signature pour accord des présidents des deux clubs ainsi que du ou des représentants légaux si le licencié est mineur.

3.6.3. La mutation est soumise au contrôle de la commission fédérale des mutations. Si elle est validée, elle entre immédiatement en vigueur et le tireur peut représenter son nouveau club à l'occasion de toutes compétitions.

3.6.4. Modalités particulières d'entrée dans les pôles France et Espoirs

3.6.4.1 Durant la première année de présence au pôle, l'escrimeur est tenu de renouveler sa licence auprès du club d'appartenance lors de la saison sportive antérieure et n'est pas autorisé à muter.

3.6.4.2 Durant la deuxième année de présence en pôle, l'escrimeur peut choisir un nouveau club d'appartenance si les présidents du club d'origine et du club d'accueil ainsi que le ou les représentants légaux en cas de minorité de l'escrimeur ont donné leur accord par écrit.

3.6.4.3 A compter de la troisième année de présence en pôle, les règles des art. 3.6.1 à 3.6.3 s'appliquent

⇒ Formulaire de demande de mutation ci-après



Pour la saison 2012-2013, les demandes de mutation devront être présentées à la commission en utilisant le présent document. Aucune demande ne sera traitée sans les renseignements demandés. La commission des mutations de la FFE

DEMANDE DE MUTATION

Nom : Prénom :
 N° de téléphone :
 Club : N° de licence :
 Ligue : Catégorie :
 Classement national :
 Demande ma mutation pour intégrer le club de :
 Ligue :

Date et signature du licencié	Date, avis et signature des parents pour les mineurs
Date et signature du Président du club quitté	Date, signature et avis du Président de la ligue quittée

En quelques lignes préciser les motifs ou les motivations qui vous font demander votre mutation :

DECISION DE LA COMMISSION DES MUTATIONS



Modèle de demande de certificat médical auprès de ses futurs licenciés

Nom du club :

CERTIFICAT MEDICAL 2012- 2013

Madame, Monsieur,

Afin que nous puissions demander votre licence permettant la pratique de l'escrime vous devez nous fournir un certificat médical de non contre-indication.

Ce certificat est obligatoire, autant pour la pratique en entraînement et loisir, que pour la pratique en compétition.

Pour la compétition le médecin doit autoriser la participation en compétition et éventuellement le simple surclassement (participation dans la catégorie immédiatement supérieure). Ces mentions sont autorisées par défaut (votre médecin doit rayer la ligne s'il ne l'autorise pas).

Le certificat est valide pour l'entraînement et le loisir jusqu'au 31 août de l'année de référence de la licence, pour la compétition il doit avoir moins d'un an au jour de l'épreuve où il est présenté. Les contrôles sont stricts.

Merci de consulter votre médecin habituel et de nous remettre le plus rapidement possible le certificat ci-dessous complété.

Je soussigné,

Docteur.....

Atteste avoir délivré à M.....

Né(e)

le.....

...

Un certificat de non contre-indication à la pratique de l'escrime.

- Autorise la participation aux compétitions dans sa catégorie (*)
- Autorise le simple surclassement (*)

Date, signature et cachet du Médecin

(*) Rayer les mentions inutiles